

In Memoriam
Miroslav BOHÁČEK
(1899 - 1982)

par Josef KLÍMA
(Prague)

La vie d'un savant est jugée d'après la valeur et les résultats de son travail. On apprécie son apport pour le développement de la discipline en question et pour la solution des problèmes qui étaient restés en suspens jusque-là. De plus, on admire un tel travail si les efforts de l'auteur ont été accomplis dans des conditions défavorables, par lesquelles le savant ne s'est pas laissé décourager.

C'est le cas du Professeur Miroslav BOHÁČEK. Né le 10 septembre 1899 à Prague, les derniers jours de la Première Guerre mondiale l'ont atteint alors qu'il était étudiant à la Faculté de Droit de l'Université Charles IV à Prague, où il se consacrait au droit romain, en ayant pour maîtres Leopold HEYROVSKÝ, Josef VANČURA et Otakar SOMMER, et aussi au droit médiéval tchèque, en particulier pour la réception du droit romain en Bohême, sous la direction de Jan KAPRAS.

Durant cette période d'études universitaires, BOHÁČEK passa encore un semestre (1921-22) à se perfectionner en droit romain à l'Université de Palerme, chez Salvatore RICCOBONO, qui reconnut et attesta que son jeune élève tchèque avait montré « una larga e solida preparazione giuridica e singolari attitudini per le indagini scientifiche ». Les résultats de son séjour en Sicile ont été présentés dans sa vaste étude exégétique « Note esegetiche », parue dans les *Annali del Seminario giuridico della Università di Palermo* XI, 1924, 329-384.

En 1923, BOHÁČEK reçut son doctorat en droit de l'Université de Prague, et en 1926, il obtint la « *venia docendi* » pour le droit romain à la même Université, en présentant son travail *Ademptio legati*, qu'il avait achevé pendant un nouveau stage à Palerme, en 1925. A partir de 1928, il occupa le poste de professeur extraordinaire à l'Université de Bratislava en Slovaquie, d'où il rentra en 1933 pour exercer la même fonction à Prague. Son activité officielle y fut interrompue par la fermeture des établissements tchèques d'enseignement supérieur par les nazis, en 1939, et reprise après la guerre: il fut alors nommé *ordinarius* et directeur du Séminaire de droit romain. Suite aux mesures administratives qui réformèrent le programme d'enseignement à la Faculté de droit, M. BOHÁČEK fut transféré, après 1950, dans les services de l'Académie tchécoslovaque des Sciences. A ce poste, il fut chargé des travaux concernant l'inventaire des manuscrits juridiques médiévaux conservés dans les archives de Bohême et de Moravie. Ces travaux englobaient aussi les recherches codicologiques et la méthodologie du traitement des manuscrits. En 1971, BOHÁČEK était devenu émérite, mais il poursuivit son activité scientifique jusqu'à sa mort, qui survint le 12 janvier 1982. Il consacra encore le dernier soir de sa vie aux épreuves de son étude « *Puncta Codicis v rukopisu XVII A 10 Národního musea v Praze* », qui fut publiée après sa mort dans les *Studie o rukopisech* XX, 3-22.

Les paroles prophétiques de S. RICCOBONO, rapportées ci-dessus, avaient reçu leur pleine vérification par les travaux scientifiques et par l'activité didactique du Professeur BOHÁČEK, poursuivis par lui jusqu'au dernier instant. Il s'affirma non seulement comme romaniste, mais aussi comme médiéviste et juriste du droit positif. En tant que romaniste, ses études embrassaient les institutes du droit romain classique et du droit de Justinien. Médiéviste, il a traité de la réception du droit romain en Bohême et en Moravie. Enfin, il ne dissimulait pas son intérêt pour la recherche d'éléments romains dans les conceptions juridiques modernes, n'hésitant pas à soumettre à son analyse jusqu'aux décisions du Tribunal suprême. Sans s'être spécialisé plus profondément en papyrologie et dans les recherches concernant les droits cunéiformes, il savait soutenir

et encourager ceux de ses collègues et de ses élèves qui avaient choisi ces disciplines.

L'ampleur des intérêts scientifiques du Professeur BOHÁČEK se révèle dans ses publications et son activité professorale, par un nombre important de travaux, qui ont très souvent retenu l'attention internationale. Nous ne citerons que les plus importants :

1. « Il problema della revoca non formale del testamento nel diritto classico e giustiniano », dans les *Studi in onore di P. Bonfante* IV, 1930, 305-334.
2. « Un esempio dell'insegnamento di Berito ai compilatori », dans les *Studi in onore di S. Riccobono* I, 1936, 335-398.
3. *Actio negatoria* (en tchèque), 1938.
4. « Di un caso d'assimilazione delle norme penitenziarie nell'antico diritto boemo », dans les *Studi in onore di C. Ferrini* IV, 1949, 220-231.
5. « Il diritto romano propagatore della libertà nel trattato del vicario generale di Praga, Mag. Cunsso, dell' anno 1388 », dans les *Atti del Congresso int. di diritto romano e di storia del diritto*, Verona I, 1953, 405-426.
6. « Si se telo defendit », dans les *Studi in onore di V. Arangio-Ruiz* I, 1953, 147-172.
7. « Arbitration and State-Organized Tribunal in the Ancient Procedure of the Greeks and Romans », dans *IVRA* 3, 1952, 191-215.

Dans la sphère des études médiévales, l'activité de BOHÁČEK s'est manifestée par quelques dizaines d'études, dont nous mentionnons seulement les suivantes :

1. « Zur Geschichte der Stationarii von Bologna », dans les *Symbolae R. Taubenschlag dedicatae* II, 1957, 241-295.
2. « Un manuscrit intéressant du 'Compendium' de Werner von Schussenried », dans *Traditio* 18, 1962, 472-482.
3. « Le opere delle scuole medievali di diritto nei manoscritti

della Biblioteca del Capitolo di Olomouc », dans *Studia Gratiana* 8, 1962, 305-421.

4. « Repertorium und Bibliographie für die Universität Prag bis 1500 », dans *Ius Romanum Medii Aevi* II, 1966, 31 p.

5. « Nova fonte per la storia degli stazionari bolognesi », dans *Studia Gratiana* 9, 1966, 407-460.

6. « Das römische Recht in der Praxis der Kirchengenichte der böhmischen Länder im XIII. Jahrhundert », dans *Studia Gratiana* 11, 1967, 273-304.

7. Au sommet des travaux de cette section, son œuvre fondamentale a été: « Einflüsse des römischen Rechts in Böhmen und Mähren », dans la série *Ius Romanum Medii Aevi* V, 11, 1975, 162 p. C'est précisément l'élaboration de cet ouvrage qui avait facilité des contacts étroits entre son auteur et les membres de la Société d'histoire des droits de l'Antiquité.

En tant que professeur de droit romain, BOHÁČEK a écrit, à l'intention de ses étudiants de Bratislava, un manuel de droit romain concernant les droits réels (1932) et le droit successoral (1933). Après la guerre, il a publié à Prague ses cours de droit romain privé en trois volumes, sous le titre *Nástin přednášek o římském pravu soukromém* (1945-1947).

Les grandes qualités scientifiques du Professeur BOHÁČEK et ses profondes connaissances dans le domaine de l'histoire du droit lui ont valu d'être élu ou nommé parmi les membres de plusieurs institutions savantes: *Istituto degli studi legislativi* à Rome (depuis 1927), *Učená společnost Šafaříkova* (Société Savante Šafařík) à Bratislava (depuis 1928), *l'Académie tchèque des Sciences et des Arts* à Prague (depuis 1946), *Società italiana del diritto* à Rome (depuis 1964). Il appartenait au « Comitato scientifico internazionale » de la revue *IVRA* à Catane (depuis 1950). Enfin, il participait aussi aux travaux des rédactions d'importantes revues spécialisées, telles le *Bulletin de droit tchécoslovaque*, *Všehrd*, *Naše věda* et *Studie o rukopisech*.

Le décès du Professeur BOHÁČEK laisse, hélas, dans la science tchèque et internationale un vide profond. Il savait lui-même

combien d'esprit et d'énergie sont nécessaires pour contribuer à la recherche et au progrès. Il a donné, dans son travail et dans sa vie, le modèle d'une activité inlassable et ponctuelle. C'était un homme modeste, capable de surmonter les obstacles que la vie quotidienne plaçait sur son chemin, protégé par son dévouement à la science et à sa famille. Par sa vie et son travail il a illustré la règle romaine *Ius est ars boni et aequi*. Tel est son merveilleux exemple pour lequel nous lui sommes profondément reconnaissants, en rendant hommage à sa mémoire toujours lumineuse.